oeth
ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Forts de nos différences

FICHE PRATIQUE N°1
ANTICIPER LES INAPTITUDES

Agir en amont d'une situation d'inaptitude permet de prendre le temps de trouver une solution, de mettre en place des dispositifs adaptés (aménagement du poste de travail, reclassement interne, formation,...) avant que l'inaptitude ne soit déclarée.

COMMENT ANTICIPER LES INAPTITUDES ?

Être attentif aux signaux d'alerte (arrêts maladie répétitifs, de longue durée, temps partiel thérapeutique, restrictions au poste, signalements interne et externe, etc.)

Mettre en place des indicateurs de la santé des salariés et en assurer le suivi

Favoriser les liens avec le médecin du travail, lui dire vos engagements concernant votre politique handicap

Impliquer le CSE et le collectif de travail

Partager régulièrement ces indicateurs avec le médecin du travail, les supérieurs hiérarchiques, les acteurs de la santé en interne

Avec l'accord du salarié concerné, décider collectivement des actions à mener pour éviter l'inaptitude

AVEC QUI LES ANTICIPER ?

- Direction
- Service RH
- Référent handicap
- Collègues
- Médecin du travail
- Assistant.e. social.e
- Services de l'Assurance maladie

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58